



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE (de la CM/18/140 à la CM/18/161, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

**Absent(s) non excusé(s):**

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

**Absent(s) excusé(s):**

Christian LETEURTRE (de la CM/18/127 à CM/18/139)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

-----

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°5 - CM/18/127**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté ci-dessous :

## BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
D-6065-321 (Ch.011) – Livres bibliothèques	83,08 €		
R-6091-321 (Ch.013) – Atténuations de charges de matières premières et fournitures		83,08 €	Avoir de la librairie Armitière suite à des retours des livres
D-739223-01 (Ch.014) – Atténuations de produits – Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	16 906,00 €		Prélèvement et reversement du fonds de péréquation ressources comm. et intercom.
R-73223-01 (Ch.73) – Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.		16 906,00 €	
D-6712-020 (Ch.67) – Amendes fiscales et pénales	1 500,00 €		Versement indemnité à un ancien agent du Trait suite décision du tribunal administratif
D-022-020 (Ch.022) – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 989,08 €</b>	<b>16 989,08 €</b>	
INVESTISSEMENT			
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 5 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 123 216,35 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR SUITE A UNE DECISION D'EFFACEMENT - CM/18/128**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 254,26 € comme mentionné ci-dessous :

Motif de la présentation en admission à non-valeur	Exercice concerné	Montant
Reste à réaliser inférieurs à 15 euros	2018	35,39€
Reste à réaliser supérieurs à 15 euros	2018	66,30€
Reste à réaliser inférieurs à 15 euros	2017	42,45€
Reste à réaliser supérieurs à 15 euros	2017	110,12€
Total		254,26€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 AVANT L'ADOPTION DU BP 2019 - CM/18/129**

A l'unanimité, le conseil municipal

CONSIDERANT la nécessité d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif pour continuer de réaliser les investissements programmés.

AUTORISE Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au BP 2018 :

Chapitre	Inscription BP 2018	Montant proposé dans la limite de 25%
20	276 992,00 €	69 248,00 €
21	627 860,00 €	156 965,00 €
23	1 886 000,00 €	471 500,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

-----

### FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2019 - CM/18/130

**A la majorité (par 23 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 2),** le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme indiqué dans le tableau mentionné ci-dessous :

SERVICES MUNICIPAUX	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Transport animaux S.P.A.</b>	120,00€	123,00€
<b>Cimetières</b>		
Concession 15 ans Adulte (Pleine-Terre)	206,00 €	210,00 €
Concession 30 ans Adulte (caveau ou pleine-terre)	343,20 €	350,00 €
Concession 15 ans Enfant (pleine-terre)	103,00 €	105,00 €
Concession 30 ans Enfant (caveau ou pleine-terre)	171,90 €	175,40 €
Columbarium 15 ans	319,30 €	325,70 €
Columbarium 30 ans	628,30 €	640,90 €
Cavernes + concession de 30 ans	535,50 €	546,20 €
Cavernes + concession de 15 ans	388,60 €	396,40 €
Renouvellement par période de 10 ans pour tous les types de concessions et tous les types de sépultures (caveau, pleine-terre, colombarium, cavernes etc...)	137,20 €	140,00€
Taxe d'inhumation	68,90€	70,30
<b>Droit de place</b>		
* Fête foraine forfait dans les dates prévues par l'arrêté		

- métier <10 m <sup>2</sup>	12,20 €	15,50€
- métier de 11 à 25 m <sup>2</sup>	24,50 €	30,00€
- métier de 26 à 50 m <sup>2</sup>	36,70 €	40,50€
- métier de 51 à 100 m <sup>2</sup>	49,00 €	53,00€
- métier > 101 m <sup>2</sup>	61,20 €	65,50€
* Cirque forfait dans les dates prévues par l'arrêté	210,20€	217,40€
* Stationnement des taxis	69,90€	71,30€

<b>Location salles communales</b>		
<b>*Salle Pierre Perret</b>		
<u>Habitant du Trait</u>		
* 1/2 journée en semaine	132,10 €	134,80 €
* 1 journée en semaine	188,70 €	192,50 €
* 1 jour férié	229,50 €	234,10 €
* Week-end (2 jours)	347,30 €	354,30 €
* Week-end (jour supplémentaire)	115,30 €	117,60 €
<b>Maison des Associations :</b>		
Bénéficiaires autres que les administrations et associations locales		
Salle Bernard Ryll/ Heure	14,30 €	14,60 €
Salle Fernand Bodelle / Heure	22,40 €	22,90 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

-----

### FIXATION DES TARIFS DU CENTRE SOCIAL 2019 - CM/18/131

**A la majorité (par 23 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 2),** le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux du centre social au titre de l'année 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Centre Social ZERTELLE	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Zertelle</b>		
<u>Tarifs Adhésion</u> : (l'adhésion permet un tarif préférentiel pour les manifestations)		
Mineur 14/17 ans : « traitons »	7,10 €	7,30 €
Mineur 14/17 ans : « hors commune »	16,30 €	16,60 €
Personne 18 ans et + : « traitons »	10,20 €	10,40 €
Personne 18 ans et + : « hors commune »	21,40 €	21,80 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) : « traitons »	25,50 €	26,00 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) : « hors commune »	52,00 €	53,00 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) : « traitons »	15,30 €	15,60 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) : « hors commune »	31,60 €	32,20 €
Boissons	0,60 €	0,60 €
<b><u>Tarifs sorties et manifestations locales :</u></b>		
Manifestations locales : « adhérent »		
Manifestations locales : «non adhérent traitons »	3,10 €	3,20 €
Manifestations locales : «non adhérent hors commune»	7,10 €	7,20 €

<b>Tarifs sorties et manifestations extérieures :</b>		
Une personne : « adhérent »	5,10 €	5,20 €
Une personne : « non adhérent Traiton)	10,20 €	10,40 €
Une personne : « non adhérent hors commune »	21,40 €	21,80 €
Forfait famille (2 parents + 1 enfant minimum)	12,20 €	12,40 €
Forfait mono parentale	8,20 €	8,30 €
Sorties extérieures non tarifées		2,00€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

-----

### BIBLIOTHEQUE - TARIFS 2019 - CM/18/132

A la majorité (par 23 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 2), le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la bibliothèque municipale pour 2019 comme indiqué dans le tableau précédent.

Bibliothèque municipale	TARIFS 2018	Proposition TARIFS 2019
Lecteurs résidant sur le territoire du Trait et de Yainville	Gratuité	Gratuité
Lecteurs extérieurs au territoire du Trait et de Yainville		
. Adultes (par an)	25,00 €	25,50 €
. Enfants (par an)	17,00 €	17,40 €

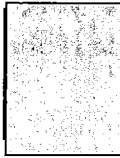
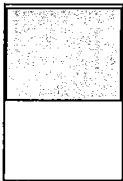

. Familles (par an)	32,00 €	32,70 €
<b>Carte de lecteur</b>		
. Renouvellement en cas de perte	2,50 €	2,50 €
<b>Photocopie et feuille imprimante</b> (uniquement pour les documents de la bibliothèque)	<b>Gratuité</b>	<b>Gratuité</b>

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

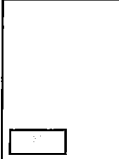
-----

**PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL "LE TRAIT INFOS" FIXATION DES TARIFS 2019 - CM/18/133**

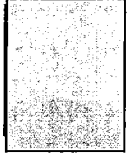
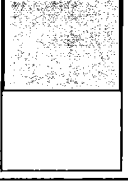

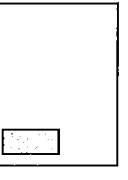
**A la majorité (par 23 voix pour et 2 voix contre ; abstention : 0),** le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2018 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'insertion de publicités dans le bulletin municipal « Le Trait-Infos » comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Formats		Tarifs pour 5 parutions 2018	Tarifs pour 5 parutions 2019
Page interne page 20*26 cm		3 275,00 €	3 275,00 €
Page interne ½ page 20*26 cm		1 575,00 €	1 575,00 €
Page interne ¼ page 20*26 cm		670,00 €	670,00 €



Page interne 1/8 page 20*26 cm		350,00 €	350,00 €
-----------------------------------	---	----------	----------

**DECIDE** de créer un tarif unique pour l'achat d'une seule publicité, dans la limite d'un renouvellement par an, soit deux achats par an maximum, au-delà l'achat de 5 parutions est obligatoire.

Formats		Tarifs pour 1 parution 2019
Page interne page 20*26 cm		819,00 €
Page interne ½ page 20*26 cm		394,00 €
Page interne ¼ page 20*26 cm		168,00 €
Page interne 1/8 page 20*26 cm		90,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 2 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

## FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - CM/18/134

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les ratios d'avancement de grade comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

DIT que si le nombre d'agents promouvables n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

### Catégorie C – avancement de l'échelle C1 à l'échelle C2

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Agent social	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50 %
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50%

### Catégorie C – avancement de l'échelle C2 à l'échelle C3

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Atsem principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Atsem principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

### Catégorie C – avancement au grade d'agent de maîtrise principal

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

### Catégorie B – avancement du 1<sup>er</sup> grade au 2<sup>ème</sup> grade

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	100 %
Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%

### Catégorie B – avancement du 2<sup>ème</sup> grade au 3<sup>ème</sup> grade

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

**Catégorie A – avancement du 1<sup>er</sup> grade au 2<sup>ème</sup> grade**

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratio
Attaché	Attaché principal	100 %
Ingénieur	Ingénieur principal	100 %
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	100 %

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/18/135**

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous et annule et remplace les précédentes délibérations ayant le même objet.

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	2	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 4			
B	Rédacteur	5	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8			
C	Adjoint administratif	11	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	10	9 à TC, 1 à 28h
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23, dont 1 à 28h			
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			35
			dont 1 à 28h

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	2	TC
B	Technicien principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3			
C	Adjoint technique	36	35 à TC, 1 à 27h30
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 44, dont 1 à 27h30			
C	Agent de maîtrise	5	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 9			
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			57 dont 1 à 27h30

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
B	Animateur	3	TC
B	Animateur principal de 2ème classe	1	TC
B	Animateur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5			
C	Adjoint d'animation	18	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 20			
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			25

<b>FILIERE SOCIALE</b>			
B	Assistant socio-éducatif	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	4	TC
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	2	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>			7

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	Adjoint du patrimoine	2	TC
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 3			

<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>	5	dont 1 à 28h
---------------------------------	---	-----------------

<b>FILIERE SECURITE</b>			
C	Gardien brigadier	4	TC
C	Brigadier chef principal	3	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
<b>TOTAL FILIERE SECURITE</b>			7

<b>TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES</b>	<b>136</b>
---	------------

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

### CREATION D'UN POSTE DE JURISTE - CM/18/136

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide de créer un poste de juriste à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
<b>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	B	2	0

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CREATION D'UN POSTE D'ACHETEUR PUBLIC AU SERVICE FINANCES - CM/18/137**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'Acheteur public à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

DIT que ce poste figure dans le tableau des emplois mentionné à la délibération CM/18/137.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif	C	11	0

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION AU POLE RESSOURCES ET REGLEMENTATION - CM/18/138**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de Chargé de communication à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

DIT que ce poste figure dans le tableau des emplois mentionné à la délibération CM/18/138.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif	C	11	0

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DU BATIMENT-MACON AU SERVICE BATIMENT DU POLE TECHNIQUE - CM/18/139**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'Agent polyvalent du bâtiment-maçon à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

DIT que ce poste figure dans le tableau des emplois mentionné à la délibération CM/18/139.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint technique	C	36	1 poste à 27h30

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN CADRE DE VIE AU SERVICE CADRE DE VIE DU POLE TECHNIQUE - CM/18/140**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'Agent d'entretien – Cadre de vie à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

DIT que ce poste figure dans le tableau des emplois mentionné à la délibération CM/18/140.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
<b>Adjoint technique</b>	C	36	1 poste à 27h30

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CREATION D'UN POSTE DE REFERENT JEUNESSE AU SEIN DU CENTRE SOCIAL LA ZERTELLE DU POLE CITOYENNETE - CM/18/141**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de Référent Jeunes au sein du Centre social La Zertelle à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

DIT que ce poste figure dans le tableau des emplois mentionné à la délibération CM/18/141.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
<b>Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	1	-



Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**MODALITES DE REALISATION ET DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES PAR LES AGENTS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/18/142**

**A l'unanimité**, le conseil municipal adopte le principe d'une rémunération des heures supplémentaires et complémentaires au profit des catégories d'agents.

**RAPPELLE** qu'il incombe à la commune de produire au Comptable, à l'appui de tout paiement d'heures supplémentaires et complémentaires, cette délibération fixant la liste des emplois dont les activités impliquent la réalisation effective desdites heures, ainsi qu'un état liquidatif précisant pour chaque agent, par mois et par taux d'indemnisation, le nombre d'heures effectuées ; cet état liquidatif de ces heures sera transmis par les chefs de service et signé par l'agent ayant reçu délégation de signature de l'Autorité Territoriale, et sera transmis en appui du mandatement, sous peine de voir rejeter les paiements par le Trésor Public pour défaut de pièce justificative.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PAR LE CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME POUR LE COMPTE DE LA VILLE DU TRAIT - CM/18/143**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE - CM/18/144**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime..

**DONNE** mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.

**PREND ACTE** que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**ADHESION A LA CONVENTION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE MARITIME - CM/18/145**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire de Centre de Gestion de Seine Maritime.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI - CM/18/146**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le Projet éducatif de territoire PEDT labélisé Plan Mercredi et la convention relative à sa mise en place pour la période 2018 – 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la charte de qualité Plan Mercredi et les documents s'y référants.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF DE SEINE MARITIME ET LA VILLE DU TRAIT DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS - CM/18/147**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financements de la CAF de Seine-Maritime dans le cadre de la prestation de service ordinaire pour l'accueil de loisirs péri scolaire.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION "POINT RELAIS CAF", ENTRE LA VILLE DE LE TRAIT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-MARITIME - CM/18/148**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de la convention « Point Relais CAF ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS COUVERTS PAR LES ELEVES DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT ENTRE LE DEPARTEMENT, LE COLLEGE ET LA VILLE DU TRAIT - CM/18/149**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL DE SEINE - CM/18/150**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique et de Danse du Val de Seine.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CENTRE D'ACTIVITE DES RESTOS DU COEUR DU TRAIT ET LA VILLE DU TRAIT CONCERNANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS - CM/18/151**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de locaux, de moyens techniques et matériels dans le cadre des missions du Centre d'Activités des Restos du Cœur du Trait.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**OUVERTURES DOMINICALES DE COMMERCE DE DETAIL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CM/18/152**

A la majorité (par 23 voix pour et 3 voix contre ; abstentions : 0), le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'ouvertures dominicales dans l'ensemble des catégories de commerces de détail présentes sur le territoire de la commune aux dates suivantes :

- dimanche 21 avril 2019
- dimanche 22 décembre 2019
- dimanche 29 décembre 2019

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 23 contre: 3 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**SECTORISATION DE LA COMMUNE D'HEURTEAUVILLE VERS LE COLLEGE DE RIVES EN SEINE: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CM/18/153**

**A la majorité (par 21 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 5).**, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable au changement de sectorisation de la commune d'Heurteauville, vers le collège Victor Hugo de Rives-en- Seine.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

**EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - CM/18/154**

**A la majorité (par 21 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 5).**, le conseil municipal décide que l'éclairage public situé sur tous les mâts en lanternes portés à l'exception des luminaires sur poteaux béton en périphérie de la place Octave Pestel sera éteint tous les jours entre 22h00 et 05h00.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier le lieu concerné, les horaires d'extinction et les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE PUBLIC DE FORMATIONS INFORMATIQUES - CM/18/155**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville du Trait et le CCAS du Trait portant sur des prestations de formations informatiques.

APPROUVE que la Ville du Trait soit coordinatrice du groupement constitué.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE FONDANTS ROUTIERS EN VRAC ET EN SACS - CM/18/156**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les communes d'Amfreville-la-Mivoie, Bois-Guillaume, Darnetal, Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Jumièges, La Neuville-Chant-d'Oisel, Maromme, Le Trait, Notre-Dame-de-Bondeville, Petit-Quevilly, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint Martin-du-Vivier, Val-de-la-Haye et Yville-sur-Seine relatif à la fourniture et transport de fondants routiers en vrac et en sacs.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----



## **CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SIS 678 RUE DU MARECHAL FOCH - CM/18/157**

**A l'unanimité**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour la vente auprès de la SCI HM2L dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

**FIXE** le prix à hauteur de 95 000€ (quatre-vingt-quinze mille euros) hors frais de notaire. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**INDIQUE** la désignation de l'immeuble à vendre :

-maison de 1957 à usage de commerce et d'habitation : au RDC magasin donnant sur rue et bureau, au 1<sup>er</sup> étage locaux d'habitation avec salle, cuisine, 2 chambres, salle de bain, cave, grenier aménageable, surface habitable 63 m<sup>2</sup>, surface « commerciale » de 45 m<sup>2</sup>,

-grand atelier de 210 m<sup>2</sup> construit en 1973 sur l'arrière de la maison, construction sur dalle béton, sous-sol d'environ 60 m<sup>2</sup> donnant sur un petit jardin.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

---

## **CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE - LOT 40 - CM/18/158**

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°180 d'une contenance totale de 402 m<sup>2</sup> au prix de 28 000 € à Monsieur David LENFANT.

**DIT** que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

**DECIDE DE MANDATER** un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**LOGEMENT COMMUNAL - REVISION DU PRIX DES LOYERS 2019 - CM/18/159**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer ces révisions de loyers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Année	2017	2018
2 <sup>e</sup> trimestre	126,19	127,77

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

**RESILIATION ANTICIPEE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET AVENANT CONCOMITANT EN VUE DE LA CESSION D'UN PAVILLON - CM/18/160**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la résiliation totale du bail emphytéotique et à la vente du terrain nu.

DE MANDATER un office notarial afin de rédiger les actes relatifs à la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

-----

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT METROPOLE 2017 - CM/18/161**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement 2017.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

-----

Fait au Trait, le 20 décembre 2018

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

